



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050608

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/01/2024 11H19 C:000008 I:38155
V/REF : 923026
V/Email reçu le Mardi 09/01/2024 a 11H19

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 7234
IMMEUBLE : 7 MONTEE PAVE
MONTEE DU PAVE/ DU GRAPILLON
01460 MONTREAL-LA-CLUSE

Feillens, le 30 Mai 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 7 MONTEE DU PAVE - MONTREAL LA CLUSE - MME DAGALLIER 0664045531
LOGT 2013 - 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR REPARATION PORTE DE HALL (CHANGEMENT DE BAGUETTE
ENCADREMENT DU HAUT + REBOUCHAGE DES TROUS SUR FACE INTERIEUR)
+ REPARATION MEUBLE SOUS EVIER (REPLACEMENT SYSTEME BLOQUANT ET REGLAGE
+ REMPLACEMENT BEQUIMME CHAMBRE 2
(MS00001/MS00005/MS00005/MS00019)

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11 JANVIER 2024 A 15H45
REGLAGE PORTES MEUBLE SOUS EVIER
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA BEQUILLE
PORTE INTERIEURE

OBSERVATIONS : L'OCCUPANTE NE SOUHAITE PAS D'INTERVENTION, NOUS CLOTURONS CETTE
DEMANDE

RT LGESTION Email envoyé le 29/05/24 a 09H04 Mr J GUESSOUM

POURRIEZ-VOUS NOUS FAIRE UN RETOUR SVP

RT LGESTION Email envoyé le 18/04/24 a 09H56 Mr J GUESSOUM

POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER SI LE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT
NOUS DEVONS REINTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DE LA BEQUILLE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050608

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	91,44	91,44
1,00	H(s) Menuisier le 11/01	2	48,00	48,00
TOTAL H.T.				139,44
T.V.A. a 10,00%				13,94
TOTAL T.T.C.En EURO				153,38

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 923026 du 09/01/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

Lieu d'intervention

. 7 MONTEE DU PAVE

01460 MONTREAL LA CLUSE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

07234-00001-00002-00013 H / Type 2 DUP / 01
PLAI

Etage : 01

Délai

Date limite exécution : 24/01/2024

Observations

Loc sort: HASSANE/Loc entr:LV MUT du 14/12/23

SOUS PASS

Chargé de secteur Mr GUESSOUM : 06 71 71 06 06

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00005 Réparation porte hall Changement baguette encadrement du haut Rebouchage des trous sur face intérieur	1,00
MS00005 Réparation meuble évier Remplacement système bloquant porte Réglages des portes	1,00
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm y compris toutes sujétions CH2	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 09/01/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SERVIMO JURA
S.A.S. au capital de 15 000 €
4 rue de la République
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 83 48 98 95
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 8798 123 030
T.V.A. Intra. FR 53 798 123 030

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN4



Bon de Commande

N° : 923026 du 09/01/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **. 7 MONTEE DU PAVE 01460 MONTREAL LA CLUSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **09/01/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 923026